

AVIS PUBLIC**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 avril 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 8, rue Cusson

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet de construction d'un garage attenant résidentiel et vise à :

- Permettre une marge de recul avant à 5,98 m, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge minimale de 7,6 m;
- Permettre une marge de recul arrière à 6,49 m, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge minimale de 7,6 m;
- Permettre un rapport bâti terrain de 31, 7 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un rapport bâti terrain maximum de 30 %.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 21 mars 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier